HK/HO BURKINA FASO

Unité – Progrès – Justice

DECRET N° 2012-627 /PRES/PM/MRSI/ MESS/MFPTSS/MEF portant création d'emplois au Centre national de la Recherche scientifique et technologique (CNRST).

23-07-2012 LE PRESIDENT DU FASO.

PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

VU la Constitution;

VU le décret n° 2011-208/PRES du 18 avril 2011 portant nomination du Premier Ministre :

VU le décret n° 2012-122/PRES/PM du 23 février 2012 portant composition du Gouvernement;

VU la loi n° 032/2000/AN du 8 décembre 2000 portant création de la catégorie d'établissements publics de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU la loi nº 025-2010/AN du 18 mai 2010 portant régime juridique applicable aux emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires et des chercheurs au Burkina Faso;
 VU le décret n° 2002 113/PDES/DMA FEGGRAS TERRITAIRES

VU le décret n° 2002-113/PRES/PM/MESSRS/MEF du 20 mars 2002 portant transformation du Centre national de la Recherche scientifique et technologique en établissement public de l'Etat à caractère scientifique, culturel et technique (EPSCT);

VU le décret n° 2011-033/PRES/PM/RES/RES/RES

VU le décret n° 2011-033/PRES/PM/MESS/MRSI/MEF/MS du 7 février 2011 portant organisation des emplois des enseignants-chercheurs, des enseignants hospitalo-universitaires, des chercheurs et réglementation des fonctions d'assistant, d'enseignant à temps plein, d'attaché de recherche et d'ingénieur de recherche;

VU le décret n° 2011-827/PRES/PM/MRSI du 27 octobre 2011 portant organisation du Ministère de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;

VU la lettre n° 150.2011/CAMES/SG/AC/PE du 28 septembre 2011 relative aux résultats de la 33^e session des comités consultatifs interafricains (CCI) du Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (CAMES);

SUR rapport du Ministre de la Recherche scientifique et de l'Innovation;

LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 18 avril 2012;

DECRETE

Article 1: Il est crée au titre de l'année 2011, vingt trois (23) emplois de chercheurs au Centre national de la recherche scientifique et technologique et repartis ainsi qu'il suit :

A- quatre (04) emplois de directeurs de recherche dont :

- un (01) emploi de directeur de recherche en linguistique à l'Institut des sciences des sociétés (INSS);
- un (01) emploi de directeur de recherche en écologie végétale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de directeur de recherche en physiologie et santé animale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de directeur de recherche en virologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA).

B- huit (08) emplois de maîtres de recherche dont :

- un (01) emploi de maître de recherche en biologie animale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en biologie végétale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en chimie et fertilité des sols et environnement à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de maître de recherche en écologie-ethnobotanique à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un(01) emploi de maître de recherche en biochimie-microbiologie à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);

- un (01) emploi de maître de recherche en physique thermique à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);
- un (01) emploi de maître de recherche en santé publique, option épidémiologie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS);
- un (01) emploi de maître de recherche en microbiologie-immunologie à l'Institut de recherche en sciences de la santé (IRSS).

C- onze (11) emplois de chargé de recherche dont :

- deux (02) emplois de chargé de recherche en phytopathologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en écologie-management des ressources naturelles à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en élevage à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en physiologie-santé animale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en biochimie (chimie et technologie des aliments) nutrition et sciences des aliments à l'Institut de recherche en sciences appliquées et technologies (IRSAT);
- un (01) emploi de chargé de recherche en génétique et amélioration des plantes à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en génétique animale à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en agroforesterie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en agroforesterie et écologie à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA);
- un (01) emploi de chargé de recherche en machinisme agricole à l'Institut de l'environnement et de recherches agricoles (INERA).

Article 2: Le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation, le Ministre des enseignements secondaire et supérieur, le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, le Ministre de l'économie et des finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 24 juillet 2012

Blaise COMPAORE

Beyon Luc Adolphe TIAO

Le Premier Ministre

Le Ministre des enseignements secondaire et supérieur

Moussa OUATTARA

Le Ministre de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale

Soungalo Appolinaire OUATTARA

Le Ministre de la recherche scientifique et de l'innovation

Gnissa Isaïe KONATE

Le Ministre de l'économie et des finances

Lucien Marie Noël BEMBAMBA